

Le 22 mars 2011

Téléphone : 03.21.33.30.88
Télécopie : 03.21.32.36.32
e-mail : communedecolembert@wanadoo.fr
Site : www.colembert.fr

1ère Lettre du Conseil de l'année 2011

Le Conseil Municipal de Colembert s'est réuni le 11 février 2011 sous la Présidence du Maire, Monsieur Michel MUSELET.

Approbation du Procès Verbal de la Séance Précédente

Le Procès Verbal de la séance du 22 octobre 2010 est adopté à l'Unanimité.

I - Projet de fermeture de la Poste, projet création d'une Agence Postale Communale

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée l'information reçue des dirigeants de La Poste qui ont programmé, dans le courant de l'année 2011, la fermeture du bureau agencé dans notre Commune.

Afin d'évaluer de façon assez précise les moyens à mettre en place, Monsieur Michel Muselet, Maire et Monsieur Joël SERGEANT, Adjoint Délégué aux Travaux se sont rendus à Vieille Eglise afin de visiter l'Agence Postale Communale.

Le montant approximatif des travaux à réaliser dans nos locaux est estimé à 10 000€.

Monsieur le Maire explique que l'ouverture de cette agence est indispensable pour les habitants du village mais également pour les entreprises et les habitants des villages environnants.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de délibérer sur ce projet et de se prononcer soit pour la fermeture du bureau dans l'organisation actuelle soit pour son maintien et la création d'une Agence Postale Communale.

A 11 voix Pour et 1 Abstention, le Conseil Municipal décide d'Autoriser Monsieur le Maire à conclure une convention en vue de l'ouverture d'une Agence Postale Communale.

II - Plan de Prévention des Risques Naturels des Inondations de la Vallée du Wimereux

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la mise en place du Plan de Prévention des Risques Naturels des Inondations de la Vallée du Wimereux prescrit et approuvé par Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais.

Il concerne les villages longeant le Wimereux.

Il a pour but :

- d'établir une cartographie aussi précise que possible des zones de risque,
- d'interdire les implantations humaines dans les zones les plus dangereuses et de les limiter dans les autres zones inondables,
- de prescrire des mesures pour réduire la vulnérabilité des installations et des constructions existantes,
- de prescrire les mesures de protection et de prévention collectives,
- de préserver les capacités d'écoulement et d'expansion des crues.

Monsieur le Maire précise que peu d'habitations de la Commune sont intégrées dans ce périmètre mais qu'une enquête publique sera diligentée prochainement.

III - la Warenne

Monsieur Abel DESPREZ rend compte du suivi du dossier de la Warenne.

La table d'orientation a été installée et le plan de lecture en braille sera positionné courant mars.

Le semis de biodiversité a été effectué.

Des chantiers nature ont été organisés pour l'élaboration du sentier de randonnée avec la participation des associations les Blongios, du PEPS, des habitants du village, des lycéens de Bapaume et de Coulogne.

Le Parc Naturel Régional avec l'Association Rivages Propres se sont fortement impliqués dans cette action.

Monsieur Michel Compiègne agriculteur exploitant la parcelle a accepté de faire assurer l'entretien de la prairie par des moutons.

Une convention pour le passage sur un terrain privé sera signée entre le Groupement Forestier représenté par Monsieur Olivier de LAURISTON et Monsieur Michel MUSELET, Maire de la Commune.

IV - Rapport Annuel du Syndicat d'eau

Messieurs Christian CORDIER et Jean-Christophe SERGENT, Conseillers Délégués exposent à l'Assemblée la synthèse d'activité du Syndicat des Eaux de la région de Colembert, pour l'année 2009.

Ils indiquent que le rendement se situe à 80 %, soit 187 000l d'eau vendue à 1717 clients représentant 4175 habitants desservis sur 10 communes.

Ils précisent que des travaux vont être effectués entre l'intersection où se trouve l'auberge la Campésina et la route Belbé menant à Henneveux.

Monsieur le Maire ajoute que la qualité sanitaire de l'eau est conforme.

Il ajoute qu'il reste 160 branchements en plomb qui devront être supprimés pour décembre 2013.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée d'adopter le rapport d'activité 2009 du Syndicat intercommunal de la Région de Colembert :

A 10 voix Pour et 2 voix Contre, le Conseil Municipal Adopte le rapport.

Monsieur le Maire souligne que la Commune voisine de le Wast a donné son accord pour la mise en place d'un assainissement collectif.

IV - Aménagement Parcelles Rue de la Vallée

Monsieur Etienne MAES, Adjoint Délégué présente le projet d'urbanisation de 2 parcelles situées route de la Vallée, incluses dans la zone C de la Carte Communale mais qui ne sont pas desservies en électricité.

Il indique que Monsieur et Madame Pierre D'HAILLECOURT, propriétaires du terrain ont pris à leur charge les frais de busage, de drainage et de revêtement de l'accotement rendant accès à ces parcelles.

L'absence de réseau électrique et de télécommunication sur 2 parcelles nécessite la mise en place d'une Convention entre la Commune et Monsieur et Madame d'HAILLECOURT.

L'ouvrage sera réalisé en aéro-souterrain.

Le montant HT des travaux s'élève à 3 176,88 € pour ERDF et est estimé à 1 000,00 € pour France TELECOM et sera entièrement pris en charge par le propriétaire.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur ce projet.

A l'Unanimité, Le Conseil Municipal :

- Emets un avis favorable à ce projet pour l'urbanisation des 2 parcelles,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document ou convention nécessaire à cet effet.

Monsieur Etienne MAES ajoute que France Télécom va, dans ce secteur, procéder à l'effacement des multiples lignes aériennes positionnées au coup par coup lors des urbanisations précédentes.

V - Orientations Budgétaires pour 2011

Monsieur le Maire annonce à l'Assemblée un excédent de trésorerie d'un montant de 234 000,00 € au 31 décembre 2011.

Il passe la parole à Monsieur Abel DESPREZ, Adjoint Délégué qui rappelle le montant des dépenses et des recettes d'investissement puis celui des restes à réaliser en recettes et en dépenses pour l'année 2010.

Ces chiffres seront détaillés lors du prochain vote du budget.

Le débat d'orientation budgétaire s'engage sur les projets suivants :

- la rénovation de la route d'Alembon,
- l'installation d'un columbarium,
- l'entretien de l'Eglise,
- la mise en place de dossier OXYGENE pour l'espace biodiversité,
- la réalisation des travaux d'aménagement de la poste,
- la poursuite de l'agencement de la bibliothèque,
- la poursuite de l'agencement de la salle d'informatique de l'école,
- l'entretien des locaux communaux : mairie, salle polyvalente,
- la poursuite de l'agencement de la salle des associations,
- la rénovation du sentier du Mont Dauphin.

Monsieur le Maire insiste sur la volonté d'engager la Commune vers une politique d'économie visant à économiser l'énergie: état des lieux, isolation, gestion du chauffage, évolution des comportements..

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le contrat Avenir dont bénéficiait Madame Marguerite BAY ne peut être reconduit.

Dans l'attente la Commune doit assurer le ménage et le ramassage scolaire.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'effectuer un contrat avec l'Association Espoir pour la réalisation des ménages puis d'employer temporairement une personne 8 heures par semaine pour aider au ramassage scolaire.

A l'Unanimité, le Conseil Municipal Accepte.

V - Questions Diverses

- Monsieur Etienne MAES informe l'assemblée de l'envoi, par la Direction Générale des Finances Publiques, d'une information visant à réviser les valeurs locatives des locaux professionnels.

A ce jour les impôts directs locaux payés par les propriétaires et les occupants des immeubles bâtis sont calculés à partir de la valeur locative cadastrale de ces immeubles.

Une mise en œuvre d'une révision de ces valeurs locatives est annoncée.

Chaque propriétaire de local professionnel doit souscrire une déclaration par local destinée à recenser la surface du local, sa catégorie et le niveau de loyer lorsque ce local est loué.

- Monsieur le Maire précise que le recensement est terminé.
La coopération des habitants du village et le sérieux et la disponibilité des agents M Rémi VERBECQ et Marie-Christine TIRMARCHE ont facilité le retour des informations dans les délais.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés du résultat.

- Monsieur le Maire précise que les travaux d'aménagement de la Place sont quasiment terminés.

Il reste à réaliser l'éclairage de l'Eglise et un marquage devant les entrées des habitations situées le long de la voie longeant le parking, afin de rappeler l'interdiction de stationnement des véhicules.

- Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la réception de réclamations émanant des sociétés de transports scolaires.

Une minorité de véhicules stationnent devant l'endroit réservé à l'arrêt du bus ou dans une zone proche l'empêchant ainsi de tourner et empêchant par la même occasion les autres véhicules d'emprunter la voie en sens unique qui leur est réservée.

Nous comptons sur la bonne volonté des usagers afin de respecter les consignes de circulation qui ont été données en début d'année scolaire pour assurer la tranquillité et la sécurité de tous.